



Commune de Valbirse

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 29 FEVRIER 2016, A 19H00, A LA SALLE COMMUNALE DE MALLERAY

Procès-verbal no 6

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 23 novembre 2015
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Approuver la modification de l'article 20, alinéa 2 du Règlement du Conseil général
5. Election d'un membre à la Commission scolaire
6. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
7. Rapport de la Commission scolaire
8. Informations du Conseil communal
9. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
10. Questions orales

1. Appel

Les listes de présence font constater ce qui suit :

- membres présents : 27
- membres excusés : 3
- membre absent : 0

27 membres sont présents :

Mme BARTLOME Anissa, M. BARTLOME Anton, Mmes BEXKENS Sylvie, BILAT Sophie, M. BLANCHARD Sébastien, Mme CARPIO Elisabeth, MM. CHARPIE Eric, CURTY Nicolas, DEHLINGER Marcel, DIAZ José, GERBER Christophe, GERBER Timée, Mmes GERBER Valentine, GRABER Nadine, GROSJEAN Virginia, MM. JUFER Jacques-Henri, LOMBARD Thierry, MATHEZ Gérard, Mme NOIRAT Micheline, M. SALZMANN Daniel, Mme SCHINDLER Christine, MM. ROMY Ken, UTERMANN Marc, VILLOZ Franco, WEBER Pascal Mme WEIBEL Sandrine, M. ZUERCHER Jean-Marc.

3 membres absents excusés :

M. MONNERAT Serge
Mme SESTER Gerber Marika
M. BERBERAT Cédric

membre absent :

Présidence :

M CURTY Nicolas, Président

Représentation du Conseil communal :

MM. ANNONI Paolo, Maire ; MORAND Steve, Vice-maire ; Mme BARBAGALLO Séverine, MM. BLAESI Stève, HENNET Manuel, MINDER Yann, Conseillers.

Excusé : M. ROTHENBUEHLER André

Chancellerie communale :

M. LENWEITER Thierry, Secrétaire communal
Mme AEBERHARD Sandra, Secrétariat Conseil général

Le Président ouvre la séance et salue les personnes présentes.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.

M. Nicolas Curty, Président, ouvre cette première séance de l'année 2016. La convocation a été faite par publication dans la foadm no 6 du 10 février 2016 ainsi que par convocation personnelle.

Etant donné l'absence de M. Berberat, c'est M. Viloz qui fonctionnera en qualité de scrutateur avec Mme Carpio, ce qui n'est pas contesté.

Il indique qu'il mettra tout en œuvre pour présider ce Conseil général en 2016 avec sérieux et respect des institutions et de la démocratie et il remercie les membres du Bureau et autres personnes pour leur aide dans l'exercice de son mandat.

Il salue la présence de M. Daniel Salzman, Liste libre, élu et qui siège pour la première fois en remplacement de de M. Yann Minder, élu quant à lui conseiller communal.

Il salue également Mme Elisabeth Carpio, PS et sympathisants, au sein du bureau et qui siège en qualité de scrutatrice en remplacement de M. Gérard Mathez, ancien président qui a maintenant rejoint les rangs des membres.

Il profite de le remercier d'avoir fonctionné en qualité de 1^{er} Président de la nouvelle Commune de Valbirse en 2015 et il demande des applaudissements.

Il félicite les personnes nouvellement élues et leur souhaite plein succès dans leur nouvelle fonction.

Il relate la séance de bilan du bureau du Conseil général qui s'est déroulée en présence du Maire et d'une délégation de l'Administration pour faire un bilan de l'année écoulée. Il a notamment été discuté de la nécessité de l'amélioration de la sonorisation de la salle et un nouveau matériel a été installé pour la présente séance.

Il rappelle également que les membres doivent se déplacer à la tribune pour s'exprimer et ensuite de remettre les textes écrits ou informatiques à la secrétaire. Il rappelle que la séance est enregistrée pour les besoins du procès-verbal.

Cet ordre du jour est accepté par 27 voix, aucune modification n'ayant été demandée.

2. Procès-verbal du 23 novembre 2015

M. Nicolas Curty, Président, demande si des remarques sont à formuler ou s'il y a des modifications à apporter concernant la rédaction de ce procès-verbal no 5 ? Aucune modification n'est demandée.

DECISION : ce procès-verbal est accepté par 27 voix.

3. Déclarations de groupes

M. Jacques-Henri Jufer, Liste libre, depuis le début de Valbirse et jusqu'à ce jour, a assumé la fonction de chef de groupe de la « Liste Libre », parallèlement à sa fonction de président de la Commission de gestion et de surveillance (CGS). Cette double « casquette », bien qu'elle ne lui ait jamais posé problème jusqu'à présent, pourrait néanmoins le mettre dans des situations délicates si l'avis exprimé par la CGS n'était pas partagé par la « Liste Libre ». Il se verrait mal prendre la parole, comme chef de groupe de la Liste libre dans un premier temps, pour défendre un dossier, et ensuite reprendre la parole comme président de la CGS pour signaler que ce même dossier n'a pas l'approbation de la CGS.

C'est pourquoi la Liste Libre a décidé de nommer un nouveau chef de groupe en la personne de Nadine Graber. Bien qu'elle soit également membre de la CGS, Nadine Graber saura communiquer fidèlement les prises de position de la Liste Libre.

Il tient à remercier les autres chefs de groupe pour les échanges enrichissants et constructifs qu'il a eus lors des quelques séances de chefs de groupe. A l'avenir, vous aurez le privilège de pouvoir compter sur une présence féminine.

4. Approuver la modification de l'article 20, alinéa 2 et 5 du Règlement du Conseil général

M. Nicolas Curty, Président, passe la parole à Thierry Lenweiter, Secrétaire communal.

M. Thierry Lenweiter, Secrétaire communal : en date du 2 décembre 2015, le bureau du Conseil général a reçu une délégation du conseil communal pour faire le bilan de cette première année de fonctionnement. Il a été décidé d'apporter des améliorations au niveau de la sonorisation (à titre d'essai ce soir), du chauffage et dans la transmission des rapports du conseil communal. Pour ce dernier point, Thierry Lenweiter informe le conseil général qu'à l'avenir, les documents seront mis à disposition sur un portail sécurisé et chaque membre du conseil général recevra une procédure d'inscription sur le portail et des informations d'identification.

La question des délais a été longuement discutée car certains entraînaient des difficultés pour pouvoir informer les autorités correctement. En particulier, les délais pour faire publier l'ordre du jour dans la Feuille officielle d'avis du district obligeaient le conseil communal à adopter l'ordre du jour longtemps avant la séance. Sur la base du calendrier 2015, le conseil communal devait fixer l'ordre du jour de la séance du 23 novembre, dans la semaine qui suivait la séance du 28 septembre. Ensuite, il devait approuver les rapports et publier l'ordre du jour. Il a donc été décidé de proposer l'adaptation suivante :

Article 20 ch 2 : le jour, l'heure des séances ainsi que les objets à traiter doivent être publiés, en règle générale, 10 jours à l'avance (avant : 14 jours)

Article 20 ch 5 : les membres du Conseil général ont le droit de prendre connaissance de toutes les pièces relatives aux objets à traiter. Elles doivent être mises à leur disposition par le Secrétariat communal au moins 10 jours (anciennement six jours) avant la séance.

Le conseil communal recommande à l'Exécutif d'accepter cette modification.

L'entrée en matière n'est pas combattue et est acceptée par 27 voix.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

DECISION : la modification de l'article 20, alinéa 2 et 5 du Règlement du Conseil général est acceptée par 27 voix.

5. Election d'un membre à la Commission scolaire

M. Nicolas Curty, Président, demande s'il y a des propositions des groupes politiques pour le remplacement de M. Yann Minder, Liste libre, à la Commission scolaire.

Mme Nadine Graber, Liste libre : comme membre à la Commission scolaire, la Liste libre vous propose Monsieur Ken Romy.

Enfant de Bévillard, né le 25.07.1990, il a suivi le gymnase français de Bienne en option spécifique psychologie, pédagogie et philosophie et en complémentaire : le sport. Il vient de terminer sa formation universitaire à Neuchâtel en sport, en géographie, en psychologie et en éducation.

Il est engagé dans la commune de Valbirse en tant qu'auxiliaire garde-bain et ses autres expériences professionnelles l'ont amené à travailler comme aide-soignant en gériatrie et en tant que moniteur J+S avec différentes classes (pour n'en citer que deux).

Pour rappel, lors de la fusion des trois communes, Monsieur Ken Romy était déjà intéressé à s'engager dans cette Commission scolaire et depuis, sa motivation ne l'a pas quitté. Jeune et dynamique, avec ses nouvelles idées, il pourra apporter un nouvel élan qui sera le bienvenu !

Nous pensons qu'il a toutes les qualités professionnelles requises pour entrer dans cette commission. Pour ces raisons, la Liste libre suggère au Conseil général de voter en faveur de Monsieur Ken Romy, qui souhaite encore se présenter personnellement.

Aucune autre candidature n'est proposée.

M. Ken Romy, Liste libre, candidat à la Commission scolaire, remercie Mme Nadine Graber pour la présentation de sa candidature. Il souhaite se présenter encore personnellement pour la motivation de son souhait d'accéder à la Commission scolaire et principalement pour l'intérêt qu'il a des extrémités de la population. Un autre avantage est qu'il n'a pas d'enfants et lui procure ainsi une position neutre dans le raisonnement de certaines décisions. Il a maintenant terminé sa formation à l'université neuchâteloise et a développé des sensibilités particulières d'où sa volonté de s'engager dans cette commission scolaire.

DECISION : M. Ken Romy est élu membre de la Commission scolaire par 27 voix. Il est félicité par applaudissements.

6. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

M. Nicolas Curty, Président, indique que le Bureau a souhaité que ce point soit systématiquement mis à l'ordre du jour de chaque séance pour donner des informations de manière officielle au Conseil général.

M. Jacques-Henri Jufer, Liste libre et Président de la CGS : en date du 26.01.2015, le Conseil général a nommé les 7 membres de la CGS pour la législature 2015-2018, savoir Mmes Anissa Bartlomé et Nadine Graber, ainsi que MM. Eric Charpié, Marcel Dehlinger, Thierry Lombard, Jean-Marc Zürcher et Jacques-Henri Jufer.

La CGS s'est formellement constituée le 11.05.2015. Les principes suivants ont été retenus quant à son fonctionnement : transparence, impartialité, proportionnalité, priorisation, proactivité, soutien et communication.

Après avoir pris acte de la démission de Mme Bartlomé pour des raisons d'incompatibilité vu sa fonction d'employée communale, le Conseil général a nommé Mme Valentine Gerber lors de sa séance du 22.06.2015.

Pour cette première année d'existence de Valbirse, la CGS a estimé qu'il fallait laisser du temps au Conseil communal et à l'administration pour mettre en place la nouvelle organisation. De ce fait, il a été renoncé à procéder à des audits précis. La CGS s'est donc penchée sur les dossiers courants présentés par le Conseil communal au Conseil général. Nous nous permettons de revenir sur certains points.

Comptes 2014 :

Chaque membre du Conseil communal est responsable du respect du budget alloué à son dicastère. Si un dépassement est constaté, il est nécessaire de faire voter un crédit additionnel par l'organe compétent. Il a été constaté que presque tous les crédits additionnels 2014 ont été acceptés par le Conseil communal seulement lors de l'approbation des comptes 2014. La CGS peut comprendre qu'il y ait eu un certain flottement dans le respect des crédits budgétaires l'année précédant l'entrée en vigueur de la fusion, ceci par rapport à une surcharge de travail. Pour les années suivantes, la CGS demande au Conseil communal que les éventuels crédits additionnels soient décidés en temps opportun.

PAE Espace Birse :

Le plan d'aménagement des eaux « Espace Birse » revêt une importance capitale dans le développement de l'habitat sur l'ancien site Schäublin. La CGS a soutenu ce dossier quant à son utilité. Par contre, le calendrier pour la procédure de vote du crédit d'engagement par le corps électoral, proposé initialement par le Conseil communal, n'était pas adapté. Si ce calendrier avait

été accepté par le Conseil général, la commune aurait pris le risque de distribuer du matériel de vote avant l'approbation formelle du Conseil général. La CGS demande au Conseil communal de mieux planifier les procédures afin d'éviter de mettre le Conseil général devant un fait accompli.

Endettement et besoin de rénovation des infrastructures :

Comment est-il possible de rénover les infrastructures communales dans une situation où l'endettement est déjà très lourd, voire trop conséquent en regard des rentrées fiscales ? C'est la grande question que doivent se poser les autorités, que ce soit le Conseil communal ou le Conseil général. Dans un premier temps, il est nécessaire d'avoir un état exhaustif et quantifié des investissements à réaliser dans un horizon de 10 ans. Ensuite viendra le moment de réfléchir à la manière de financer ces investissements. La CGS attend du Conseil communal qu'il présente au Conseil général une feuille de route claire et transparente permettant d'avoir une vue d'ensemble. Avant toute nouvelle acquisition de biens-fonds, nous devons savoir ce que les bâtiments actuels adviendront. Mark Twain avait indiqué comme exemple de dépenses inutiles les murs des cimetières : ceux qui sont dedans ne peuvent pas en sortir, et ceux qui sont à l'extérieur ne veulent pas y entrer. Pour Valbirse, il n'est certes pas question de réfléchir sur l'utilité des murs du cimetière. Mais il n'empêche que chaque investissement doit être étudié méticuleusement, que ce soit quant à son utilité ou quant à son financement. Dans le courant 2016, la CGS souhaite s'entretenir avec le Conseil communal pour discuter de l'état d'endettement et du plan financier de Valbirse.

Compétences décisionnelles, correction :

Lors de la séance du Conseil général du 23.11.2015, nous vous avons indiqué que suite à l'introduction du nouveau modèle de compte (MCH2), les investissements réalisés sur le patrimoine financier (par exemple la rénovation d'un immeuble locatif) sont considérés comme des placements et ne nécessitent aucun aval du Conseil général. Entretemps, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) a informé les administrateurs des finances communales que conformément à l'article 100 de l'Ordonnance sur les communes (OCo, RSB 170.111), les placements immobiliers du patrimoine financier sont assimilés aux dépenses pour déterminer la compétence. Cela est également mentionné à l'article 20 du Règlement d'organisation de notre commune. Nous tenions à préciser cela pour éviter tout malentendu.

Audits 2016 :

Pour l'année 2016, la CGS a décidé de contrôler les 6 domaines suivants :

1. Immeubles communaux : contrôle de la tenue d'un inventaire précis des biens-fonds communaux
2. Endettement et investissements : analyse de la feuille de route élaborée par le Conseil communal
3. Crédits budgétaires additionnels : contrôle du respect de la forme (le crédit doit être demandé avant la dépense)

4. Contrats de travail du personnel communal : contrôle d'adéquation (salaire, taux d'occupation)
5. Service des eaux : vérification de la méthode de tarification
6. Budget matériel scolaire : contrôle de la manière dont il est mis à disposition du corps enseignant

Sitôt réalisés, les rapports d'audits seront présentés aux membres du Conseil général.

En outre, la CGS transmettra au Conseil général ses constatations et recommandations relatives aux comptes 2015 ainsi qu'au budget 2017 lors des séances respectives du Conseil général.

La CGS remercie le Conseil communal et le personnel communal pour la bonne collaboration. Elle tient également à remercier le Conseil général pour la confiance témoignée lors de l'année écoulée.

M. Nicolas Curty, Président, remercie M. Jufer pour ces explications très intéressantes.

7. Rapport de la Commission scolaire

M. Nicolas Curty, Président, indique que là également ce point sera mis systématiquement à l'ordre du jour des séances du Conseil général et passe la parole à M. Marc Utermann, président de la commission scolaire.

M. Marc Utermann, PLR et sympathisants et Président de la commission scolaire : Pour donner suite à l'ordre du jour de cette séance, voici quelques informations émanant de la commission scolaire (dont l'abréviation officielle depuis 2015 est COMSCO).

M. Utermann abordera trois points principaux ce soir, à savoir l'organisation actuelle, la rentrée scolaire de l'été 2016 et les dossiers en cours.

Suite à son élection comme membre du conseil communal en novembre 2015, M. Minder a continué à assurer la présidence de la COMSCO jusqu'à ce que la commission se réorganise. Après cette période temporaire de 2 mois, M. Utermann a repris la présidence lors de la séance du 12 janvier dernier. Conformément aux règlements en vigueur, le délégué du conseil communal à la commission d'école ne peut en effet pas exercer la présidence. Mme Marika Sester Gerber reste la vice-présidente de cet organe communal.

Suite à cette élection de novembre, nous avons également eu une place vacante et c'est avec plaisir que nous accueillons ce soir Ken Romy, fraîchement élu. Félicitations à Ken pour cette belle nomination. Il est important d'être légitimé, mais cela donne également une responsabilité vis-à-vis des concitoyens que nous représentons. Nul doute que ton enthousiasme saura faire face à ce nouveau défi dans lequel tu t'engages. Nous sommes donc depuis ce soir à nouveau 7 personnes, donc au complet, pour attaquer la suite de cette année 2016.

Concernant la rentrée scolaire d'août 2016, la direction, les enseignants et la commission d'école ont étudié cette thématique à plusieurs reprises. Finalement une décision a été prise le 16 février. Les parents en ont tous été informés par lettre. Plusieurs parents non concernés, de Champoz et Sorvilier, ont également reçu ce courrier par erreur. Nous nous excusons pour cela, il y a eu un petit problème de plipostage.

En résumé, les points principaux de notre décision. L'objectif principal que vous pouvez lire à l'écran a été pour nous que les enfants puissent bénéficier du meilleur enseignement scolaire possible dans des classes à effectifs adéquats. Ce meilleur enseignement était notre postulat de départ.

Ensuite il nous faut dire que cette décision est transitoire et sera valable pour les deux années scolaires qui viennent: 2016-2018. Il expliquera plus loin pourquoi. Donc il n'y aura, à la rentrée 2016, aucun déplacement isolé d'élève.

Une seule classe sera regroupée à Malleray, la 7H, ceci pour deux ans. Cette classe compte actuellement 49 élèves, 33 de Malleray et 16 de Bévillard. Nous avons désormais une seule école, l'école de Valbirse et nous ne souhaitons pas à nouveau créer des classes par quartier ou par groupe de quartiers, raison pour laquelle nous avons souhaité que la répartition des élèves ait lieu par tirage au sort. Deux ans plus tard, ces enfants se mélangeront à ceux de Pontenet, de Court, de Sorvilier et de Champoz quand ils arriveront à l'Ecole secondaire.

Si la répartition aura lieu par tirage au sort, nous avons également expressément demandé au corps enseignant d'établir en priorité les horaires pour cette classe afin qu'ils soient harmonisés matin et après-midi au niveau du début et de la fin des classes. Il nous paraît très important que si deux enfants viennent ensemble depuis Bévillard à pied ou en vélo, ceux-ci puissent cheminer ensemble en ayant un horaire de début et de fin des leçons harmonisé.

Il n'y aura pas de changement pour l'école de Pontenet, les élèves de degré 7H resteront dans la classe multiple.

En été 2017, la classe regroupée à Malleray, une année auparavant, poursuivra dans sa seconde année de regroupement. De plus une deuxième classe sera

alors regroupée, il s'agira des 5H à Bévillard (31 élèves, 10 de Bévillard et 21 de Malleray).

Pour le reste, pas de changement, les élèves de 5H de Pontenet restent en classe multiple à Pontenet.

La commission d'école va se donner les deux prochaines années scolaires pour étudier une école par cycles. Une vraie école par cycles peut être belle si elle a un but pédagogique. Une vraie école par cycle verrait le regroupement des 1H-4H / 5H-8H sur deux sites différents, par exemple. Nous allons donner mission à la direction de plancher sur ce concept et d'en évaluer la pertinence et la faisabilité pour notre commune. Pendant cette période, la direction aura bien entendu aussi la mission de prendre langue avec les parents pour qu'ils soient partenaires de cette étude.

Nous sommes conscients que les parents ont besoin eux aussi de stabilité pour pouvoir planifier la scolarité de leurs enfants. Mais nous ne voulons pas tout chambouler en quelques mois pour nous rendre compte après que ce n'était pas faisable ; nous préférons nous donner deux ans pour évaluer quelle école nous voulons pour Valbirse dans le futur.

Sur la diapositive suivante, j'aimerais citer un enseignant qui résume bien ce que les autorités scolaires pensent. C'est exactement dans ce sens que nous ne voulons aller: une école par cycle oui, mais dans un but pédagogique, non pas pour régler des problèmes d'effectifs.

J'aimerais encore vous montrer trois diapositives avec quelques photos.

Sur la première diapo, nous voyons que notre commune dispose à Malleray et Bévillard de deux grands bâtiments pour l'école primaire. A Pontenet se trouve également un bâtiment qui abrite l'école et à Malleray se trouve également un centre de l'Enfance qui accueille l'école infantine. Même si ces bâtiments sont un peu vieux et peuvent présenter quelques problèmes techniques (chauffage ou autre), ce sont néanmoins des endroits où les enfants peuvent trouver des classes bien équipées et où ils peuvent recevoir un enseignement de qualité qui leur est délivré dans de bonnes conditions, à l'abri des intempéries, par des enseignants prêts à transmettre leur savoir de manière professionnelle.

Marc Utermann dit cela c'est parce que tout le monde n'a pas cette chance. Si en Suisse nous avons une école gratuite ouverte à tous, avec des classes qui ont des effectifs décents, dans des bâtiments solides et aménagés, ce n'est pas le cas partout. Sur notre planète plus de 50 millions d'enfants en âge de suivre l'école primaire ne sont pas scolarisés et plus de 750 millions d'adultes sont analphabètes parce qu'ils n'ont pas eu la chance de pouvoir aller à l'école. Dans certains pays il y a des classes qui comptent une centaine d'élèves serrés sur des bancs et souvent dans des écoles qui sont situées à grande distance du domicile.

M. Utermann est conscient que cela peut perturber notre quotidien si notre enfant doit faire un kilomètre et demi pour se rendre à son école et que nous devons veiller à ce que le trajet scolaire ne soit pas excessif. Mais si l'on prend un peu de recul, on s'aperçoit que nous vivons dans un pays privilégié et que beaucoup peuvent envier notre système scolaire. Nous devons toujours chercher à améliorer l'enseignement, à fournir les conditions-cadre les meilleures, à assurer un chemin de l'école qui comprend le moins de dangers possible. Mais sachons quand même aussi prendre de la hauteur quand c'est nécessaire et réaliser que des enfants n'ont pas tous la chance que nous avons et que certains sont heureux de simplement pouvoir suivre un enseignement: que ce soit sous un arbre, sous une toile de tente ou encore après avoir fait 10 kilomètres de marche sous un soleil de plomb.

Concernant la rentrée 2016, il aimerait encore vous dire que la séance d'information pour les futurs 1H aura lieu début mars et que ce sont 51 enfants qui sont concernés. Même si tous ne seront probablement pas inscrits cette année, cela représente tout de même un effectif important.

Pour terminer quelques informations sur les points ou projets en discussion au sein de la commission d'école actuellement.

La direction de l'école de Valbirse pour l'année prochaine. M. Minder qui représente l'autorité d'engagement donnera quelques informations dans quelques minutes.

La commune de Valbirse doit se doter d'un règlement scolaire communal. L'administration est en train de plancher sur le sujet.

En septembre 2015, le conseil national et le conseil des Etats ont adopté la révision sur la loi sur le service civil. Ce texte et son ordonnance entreront en vigueur au plus tôt le 1^{er} juillet 2016. En vertu de cette nouvelle législation, des civilistes pourront désormais être engagés dans les écoles. Nous avons mandaté la direction pour examiner cette thématique afin de voir ensuite avec le conseil communal s'il pourrait être pertinent que Valbirse dépose une demande de reconnaissance en tant qu'établissement d'affectation pour pouvoir offrir de telles places à l'avenir dans notre commune.

Nous avons entendu ici et là des remarques provenant des parents qui souhaitent une harmonisation des programmes scolaires, particulièrement les années avant l'entrée à l'école secondaire. Sachez que la commission scolaire soutient et pousse la collaboration des enseignants à ce niveau-là, car nous voulons que L'ECOLE (non pas les écoles) de Valbirse devienne une réalité.

Comme déjà expliqué auparavant, nous voulons aussi mettre à profit les deux années qui viennent pour examiner à fond le concept d'une école par cycles dans notre commune.

Pour conclure, il mentionne que rien n'est simple, mais si ça l'était on s'embêterait n'est-ce pas ? Beaucoup de défis nous attendent dans le futur.

M. Nicolas Curty, Président, remercie M. Utermann pour son rapport.

8. Informations du Conseil communal

Mme Séverine Barbagallo, Conseillère communale, ***nouvelle direction au SSCO (service social Centre Orval)*** :

Le service social a été créé en 2004 et gérait à l'époque 190 dossiers. Pour 2016, le service emploie 17 collaboratrices et gère environ 600 dossiers dans le domaine de l'aide sociale, des mesures tutélaires, de la surveillance d'enfants placés et des conventions d'entretien. Cette croissance est sociétale pour une partie et résulte de la fusion de Valbirse ainsi que l'adhésion de Court. La taille de la structure nécessite l'engagement d'une personne pour la direction et c'est chose faite depuis peu. En effet, la nouvelle directrice Mme Pala Noémie des Reussilles débutera au 1er mai 2016 et partagera son pourcentage entre la direction (60 %) et la gestion de dossiers (10 %).

D'autre part, les autorités ont également engagé une nouvelle assistante sociale en la personne de Valérie Juriens (1er mai 2016) pour faire face à l'augmentation des dossiers et une secrétaire suite au départ d'une employée.

Mme Séverine Barbagallo, Conseillère communale, ***information sur les réfugiés*** :

En fin d'année 2015, un nombre significatif de réfugiés est arrivé à Valbirse et les autorités n'étaient pas informées au préalable. Cette situation a engendré de nombreuses questions et des gens se sont mis à disposition pour l'intégration de ces personnes.

Il est apparu que l'Armée du Salut avait accueilli des personnes dans l'attente d'une assignation dans un centre cantonal ; ces personnes ont quitté Valbirse en fin d'année 2015.

Une séance a été organisée le 19 janvier avec Asyl Bienne Région qui gère les réfugiés qui sont assignés dans les communes. Il est apparu que le centre de Reconvilier est complet et a recherché des bâtiments pour loger provisoirement des réfugiés. Un propriétaire de Bévillard s'est annoncé pour mettre un bâtiment à disposition gratuitement et, actuellement, son bâtiment accueille plus de 40 ressortissants érythréens, syriens et afghans.

La gestion du quotidien est de la responsabilité d'ABR et ces personnes restent en principe 8 mois, en attendant une décision sur la demande d'asile.

M. Stève Blaesi, Conseiller communal, *information sur l'eau potable* :

Les autorités ont été interpellées à plusieurs reprises par des propriétaires qui relevaient des différences dans la facturation de l'eau. Ils se plaignaient d'augmentations par rapport à 2014 et mettaient cet état fait au passif de la fusion des communes.

Ces différences ont été plus ou moins importantes selon les anciennes communes pour des questions historiques ou structurelles ; il n'était dès lors pas possible de maintenir des régimes différents par village.

Les autorités communales disposent de peu de marge de manœuvre dans la fixation du prix des taxes de base et de consommation. La législation leur impose de couvrir les coûts par les taxes et interdit de prélever sur les impôts ordinaires pour combler un déficit. Les directives cantonales prescrivent de constituer des réserves pour le remplacement des infrastructures et de les alimenter en fonction de la durée de vie théorique de ces dernières. Il est généralement admis qu'une conduite a une durée de vie de 50 à 80 ans.

Un tableau est projeté au beamer.

Afin d'alléger la facture pour les citoyens, les autorités communales auraient pu sous-estimer la valeur des infrastructures et réduire l'amortissement passé dans les comptes de l'eau.

Est-ce bien raisonnable de léguer ce cadeau empoisonné aux prochaines générations ?

Est-ce la pratique des entreprises, propriétaires et particuliers que vous êtes ?

La commune ne doit-elle pas faire comme vous et mettre de l'argent de côté pour remplacer les infrastructures lorsqu'elles devront l'être ?

L'augmentation du prix de l'eau potable et des eaux usées est inéluctable et ne trouve aucun fondement dans la réunion de nos trois villages. Une fois encore, est-il raisonnable de trouver exagéré de payer environ fr. 8.00 pour 1'000 litres d'eau propre à la consommation alors que dans le commerce le prix est de près de fr. 1'000.-.

M. Steve Morand, Conseiller communal, *échéancier postulat PBD-UDC sur les infrastructures* :

Le postulat a été déposé en avril 2015 et visait à faire un état de nos infrastructures (salles sportives, salles de spectacles et autres bâtiments), leur utilisation et les perspectives à moyen ou long terme. L'administration a établi une réponse au postulat qui a été approuvée par le conseil communal ; elle a été transmise au bureau du Conseil général qui l'a jugée incomplète.

Afin d'être en mesure de répondre de manière plus exhaustive, le conseil communal va s'appuyer sur trois éléments :

1. l'établissement d'un inventaire exhaustif des dépenses d'entretien à consentir pour ces bâtiments dans les 8 prochaines années,
2. l'étude de l'affectation de chacun de ces bâtiments,
3. le travail de Bachelor de Mme Schutz Carole (employée d'administration) qui va étudier les besoins dans le futur pour une commune comme Valbirse.

La partie financière sera réalisée en parallèle à la préparation du budget 2017 et la mise à jour de la planification financière. Mme Schutz doit rendre son travail de Bachelor d'ici la fin de l'année 2016.

La réponse au postulat sera donc disponible pour la dernière séance du Conseil général de 2016, au pire la première de l'année 2017.

M. Yann Minder, Conseiller communal, ***information commission scolaire*** :

Par décision du Conseil général, le conseil communal a été désigné comme autorité d'engagement et de licenciement des membres de la direction de l'école primaire. En vertu de l'article 4 chiffre 2 de l'annexe au règlement concernant les commissions communales (cahier des charges de la commission scolaire), l'exécutif statue sur proposition de la commission scolaire. Le conseil communal s'est réuni la semaine dernière pour étudier les possibilités qui s'offrent à lui pour offrir les meilleures perspectives d'avenir à l'école primaire de Valbirse.

A l'issue de cette séance, il a décidé que l'école primaire doit être dotée d'une direction forte (70 % à 100%) afin d'assurer une conduite opérationnelle de qualité et faire face aux défis de l'avenir. Cette décision initiale implique une refonte totale de la répartition des pourcentages liés à la direction.

Selon l'article 6 LSE et OSE, le pourcentage devant être pourvu doit en principe être mis au concours mais l'autorité peut y renoncer si la fonction peut être prise en charge par un membre du corps enseignant déjà engagé.

Le conseil communal a donc décidé de mettre le poste de direction au concours et l'annonce sera publiée ces tous prochains jours. Les candidatures seront reçues jusqu'au 24 mars et les candidats sélectionnés seront auditionnés durant la première semaine d'avril. La décision d'engagement interviendra à mi-avril.

9. Informations du président du Conseil général (articles 26, 28, 30, 32)

Le Président indique :

- aucune intervention déposée sur son bureau ce soir.

11. Questions orales

M. Nicolas Curty, Président, rappelle la possibilité de s'inscrire en début de séance pour des questions orales. Le temps total imparti à ce point de l'ordre du jour est de 30 minutes.

Mme Nadine Graber, Liste libre : mentionne qu'elle n'intervient pas vraiment pour une question orale mais pour signaler qu'en fin d'année passée, le 11 décembre 2015, elle avait proposé au Conseil général une rencontre commune, malheureusement, elle doit avec regret constater que cela a un peu tardé au niveau du secrétariat car M. Thierry Lenweiter n'a pas estimé nécessaire d'envoyer cette invitation.

J'ai tout de même obtenu 19 réponses dont 4 positives, et ces 4 personnes se sont jointes à cette invitation de l'aqua fitness avec une pizza partagée en fin de séance. Le but de cette rencontre était que le Conseil général de Valbirse se retrouve en dehors de cette assemblée pour partager et d'organiser une rencontre conviviale.

M. Gérard Mathez, PS et sympathisants : voulait prendre la parole au point 4, au sujet de la modification de l'art. 20 qui présentait deux modifications, en l'occurrence une à l'alinéa 2 et l'autre à l'alinéa 5. Il souhaite que cela soit bien précisé dans le présent procès-verbal. Il en rappelle les alinéas concernés.

M. Nicolas Curty, Président, remercie M. Mathez pour cette observation et il demande s'il y a une objection à ce qui a été voté au point 4. Cela n'est pas le cas.

En conclusion, il remercie les membres de leur participation à cette séance du Conseil général et pour leur engagement en faveur de la commune de Valbirse.

Il informe les membres qu'un apéritif sera servi à l'issue de cette séance et clôt la séance.

La séance est levée à 19h55

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président Le Secrétaire La Secrétaire PV

Nicolas Curty Lenweiter Thierry Aeberhard Sandra